



Le Pass culture, bras armé de l'éducation artistique et culturelle

Grâce à la part collective du dispositif, les équipes pédagogiques disposent d'environ 800 euros par classe chaque année. Un groupe de collégiens devant une fresque de l'artiste Juin, lors d'une sortie scolaire pédagogique au Street Art Festival, à Briançon (Hautes-Alpes), en juin 2022. ANDBZ/ABACA

La déclinaison scolaire du Pass culture est devenue le bras armé de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Nouvelle manne financière allouée directement à l'ensemble des collèges et des lycées depuis janvier, la part collective du passe doit permettre à tous les élèves, de la 4^e à la terminale, de bénéficier, chaque année, d'une sortie culturelle ou d'un atelier de pratique artistique. « Actuellement, 40 % des établissements scolaires ont passé une commande ferme, et, chaque semaine, le rythme des réservations augmente », constate-t-on au ministère de l'éducation nationale.

Que commandent les enseignants sur le Pass culture pour leurs classes ? En premier lieu, du spectacle vivant. Le théâtre, la danse, etc. concentrent ainsi 40 % des réservations. Viennent ensuite les ateliers de pratique artistique (notamment la venue d'artistes dans les établissements) et les sorties au cinéma.

Pour dépenser leur crédit, attribué en fonction des effectifs (25 euros par élève de 4^e et de 3^e, 30 euros en 2^e et en CAP, 20 euros en 1^{re} et en terminale, soit une moyenne de 800 euros par classe et par année scolaire), les équipes pédagogiques sont appelées à choisir parmi les 14 000 offres référencées sur la plate-forme numérique Adage, à laquelle a été ajoutée la part collective du Pass culture. « Les ressources proposées par Adage offrent une cartographie de partenaires culturels sur chaque territoire académique et indiquent les établissements qui ont déjà développé des actions. Les enseignants peuvent voir tout ce qui se fait autour d'eux et tout ce qui est proposé », explique la direction générale de l'enseignement scolaire.

« Deux à trois activités par an et par classe »

« Tout est plus simple à organiser : les collèges et lycées n'ont plus besoin de faire un devis, d'établir des factures, etc. Après l'accord du chef d'établissement, ils ont juste à cliquer pour valider la commande, puis l'opérateur culturel se fait rembourser par la SAS Pass culture », se félicite-t-on rue de Grenelle. La majorité des réservations correspondent à un budget de 300 à 400 euros. « La part collective du Pass culture peut donc financer deux à trois activités par an et par classe. Plus aucun élève ne pourra avoir fait sa scolarité sans être allé au théâtre ou au musée », insiste un responsable du ministère de l'éducation nationale.

Adage est, pourrait-on dire, le « mouchard » de l'EAC. « On sait qui réserve quoi et auprès de quels opérateurs », indique Sébastien Cavalier, président de la SAS Pass culture, qui note « une forte appropriation de l'outil par les équipes pédagogiques ». A terme, il sera possible de repérer les projets de chaque établissement et le « profil EAC » de chaque élève. « Cette part collective permet de proposer davantage d'activités et de limiter la participation financière des familles », soulignent plusieurs chefs d'établissement. Seul bémol : la non-prise en charge des frais éventuels de transport.

C'est promis, « il n'a jamais été question que le Pass culture soit l'unique politique de l'éducation artistique », a rappelé la ministre de la culture, Rima Abdul-Malak, le 19 octobre devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale. Ainsi, les 208,5 millions d'euros alloués au Pass culture dans le budget 2023 (en hausse de 9,5 millions par rapport à 2022) viennent s'ajouter aux 104 millions de crédits (en hausse de 4 millions) spécifiquement dévolus à l'éducation artistique et culturelle. Le Pass culture va poursuivre sa montée en puissance puisqu'il sera élargi, à compter de la prochaine rentrée scolaire, aux classes de 5^e et de 6^e

